



Direction des lycées

2014/11/00344

A R R E T E

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

- VU le Code général des collectivités Territoriales
- VU le Code de l'Education,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU le décret n°85-934 du 4 septembre 1985 relatif au fonctionnement du service annexe d'hébergement des EPLE,
- VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public
- VU l'arrêté n°2008/04/00056 portant délégation de signature du Président du Conseil régional du 18 avril 2008
- VU les délibérations des Commissions Permanentes du Conseil Régional n° 14.01.117 du 17 avril 2014, relative à la fixation des tarifs de restauration et d'hébergement des EPLE,
- VU la proposition faite par le Conseil d'Administration du TLP114 - LYCEE ETIENNE MIMARD

ARRÊTE

- Article 1^{er} :** Les tarifs de restauration et d'hébergement du TLP114 - LYCEE ETIENNE MIMARD, pour l'année 2015 sont fixés selon le tableau ci-joint.
- Article 2 :** Monsieur le directeur général des services, Madame la Payeure Régionale, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Région.

Fait à Lyon, le 17 novembre 2014

Pour le Président et par délégation

La directrice des lycées

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Blanchi', with a large, stylized initial 'B' and a horizontal stroke extending to the right.

Fanny BLANCHI

TARIFS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2015

Code Région et nom de l'établissement : TLPU114 - LYCEE ETIENNE MIMARD

CATEGORIES	TARIFS 2015	AUGMENTATION
Tarifs ticket élèves	4.08	0.99%
FORFAIT INTERNAT 5 JOURS	1600.2	2.25%
INTERNE / HEBERGE	965.16	2.13%
AUTRES PERSONNELS QUE REGION CATEGORIES B & C	3.06€	0.99%
AUTRES PERSONNELS QUE REGION HORS CATEGORIES	5.10€	0.99%
PASSAGERS	6.10€	0.99%
ETUDIANTS	3.35€	0.99%
REPAS EXCEPTIONNEL	15.50€	0.99%
PERSONNELS REGION	2.80€	1.08%
NUITEE INTERNAT	13.50€	
PETIT-DEJEUNER	1.28€	